

Le club A S Union Volley-Ball offre la possibilité de pratiquer un volley-ball accessible au plus grand nombre dans le cadre d'une formation de qualité (selon les capacités de salles, de créneaux et d'encadrement dont il dispose).
Ceux qui désirent pratiquer le volley-ball à l'A S Union Volley-Ball et leur entourage (parents, amis, bénévoles, ...), doivent pouvoir y trouver leur place auprès d'éducateurs, d'entraîneurs et de dirigeants qui sont à leur écoute.

Philosophie et valeurs du CLUB: Partage, respect, engagement, solidarité, performance et convivialité

Pour être responsable et acteur de son propre apprentissage en tant que joueur et faire partie d'un collectif convivial, solidaire et compétitif, il est essentiel de comprendre et de respecter un ensemble de valeurs et de règles de vie. C'est dans cet objectif que cette charte a été réalisée conjointement à une politique de formation rigoureuse et de qualité.

CHARTRE DU VOLLEYEUR

LE DROIT AU PLAISIR :

Le Volley, c'est mon plaisir ainsi que celui des autres licenciés. Le Volley à l'A S Union c'est :

- S'amuser, vivre des joies et des émotions fortes
- Être avec des amis et se faire de nouveaux amis
- Apprendre à faire partie d'une équipe, d'un collectif
- Cultiver la solidarité en participant à des actions bénévoles
- Apprendre à gagner et à perdre ensemble
- Cultiver la solidarité en participant à des actions bénévoles.

LE RESPECT :

DES PERSONNES :

- Je m'engage à respecter toutes personnes participant activement à la vie du club et sur les compétitions : mes coéquipiers, mes éducateurs/entraîneurs, mes adversaires, les arbitres, les supporters/spectateurs
- Parler avec la politesse requise et refuser toutes violences verbales et physiques envers les éducateurs, les dirigeants du club, les autres joueurs et les personnes qui m'entourent.

DU MATERIEL :

- Je prends soin du matériel prêté ou mis à disposition
- Je participe à l'installation et au rangement du matériel et des locaux après utilisation
- Je laisse les locaux dans l'état ou je les ai trouvés à mon arrivée.

LES ATTITUDES:

- Je me dois d'avoir des attitudes positives à l'entraînement et en match, à savoir :
 - Avoir envie de progresser, encourager et aider les nouveaux à progresser
 - Ne pas critiquer ce que fait l'autre et ne pas rejeter la faute sur les autres
 - Respecter les consignes, accepter les remarques des éducateurs/entraîneurs : toute insulte, propos vulgaire ou mauvais comportement pourra conduire à l'exclusion de l'entraînement
 - M'organiser et tenir mes engagements
- Je jette mes déchets dans les poubelles/récipients prévus et ne laisse rien derrière moi
- Je mâche les chewing-gums à l'extérieur de la salle de sport
- Je n'ai pas de portable lors des entraînements (celui-ci sera rangé dans mon sac au début de l'entraînement)
- Je ne m'absente pas du terrain ou du gymnase sans l'autorisation de l'éducateur/entraîneur
- Je rejoins mon groupe rapidement devant l'entraîneur pour écouter son discours (consignes d'entraînements, horaires...)
- Je range le matériel à la fin de chaque séance (poteaux, filets, plots, ballons, mires...)
- Je me comporte en vrai sportif et joue avec fair-play.

LES ENGAGEMENTS:

- Je me présente toujours à l'heure (au moins 10 minutes avant la séance) avec ma tenue de sportif, à savoir : chaussures, genouillères, vêtements de sport, et ma gourde de préférence ou ma bouteille (que je pose à côté du terrain)
- Je m'engage à participer à un maximum de matchs, à respecter les horaires d'entraînements et à prévenir suffisamment tôt d'une absence à un entraînement comme à un match/tournoi/plateau
- Je m'informe des dates et heures de convocation aux matchs à la fin de chaque entraînement
- Je participe à au moins deux actions du club (arbitrages, organisation de tournois, partenariats, actions sociales, événements ponctuels en salle ou à l'extérieur, ...) afin de faire partie intégrante du développement de mon club.

LA TOLERANCE ET L'EQUITE :

Peu importe ma religion, ma culture, mon niveau sportif, nous sommes tous à égalité au sein du club.

CHARTRE DU PARENT

Ils aident et accompagnent l'apprentissage de l'enfant au sein du Club.

LE PARENT A LE DROIT :

- D'avoir de bonnes conditions de pratique du volley-ball au sein du club
- D'accompagner le plus souvent possible les enfants aux entraînements et aux compétitions
- De diffuser des pratiques respectueuses de l'environnement
- De faire bénéficier le club de ses compétences (recherche de partenaires, sponsors, photos, secrétariat, aide à l'entraînement, aide à l'arbitrage ou table de marque, se proposer comme parent référent, ...)
- De soutenir ses enfants et ses partenaires de manière digne
- D'être écouté par l'encadrement et les entraîneurs du club
- De participer à des activités communautaires, comme des séances d'initiation au volley-ball ou des événements de sensibilisation à des causes sociales, environnementales.

LE PARENT A LE DEVOIR :

- De s'impliquer dans la vie du club en participant aux manifestations organisées par le club et d'accompagner (dans la mesure du possible et des besoins) l'équipe sur des compétitions extérieures au moins deux fois par an minimum et préparer un plat, un dessert pour les matchs à domicile
- De respecter les enfants, les éducateurs/entraîneurs, les décisions des arbitres, les dirigeants et les autres parents
- De veiller à l'assiduité et à la ponctualité de l'enfant et venir chercher les enfants à l'heure indiquée par l'éducateur
- De prévenir en cas d'absence et s'informer auprès de l'éducateur du programme de la semaine suivante et/ou du week-end
- D'être des supporters polis et soucieux du respect du jeu, des joueurs et de l'arbitre. Le parent n'intervient pas sur les aspects techniques
- D'informer le club de tout changement susceptible de perturber le bon comportement de son enfant
- D'aider à la mise en œuvre de cette charte et de ses valeurs.

LES REGLES DE VIE A RESPECTER :

Participer à la vie du club et assister à l'Assemblée Générale qui se déroule une fois par an.

A TOULOUSE, le Nom, prénom,
Signature du licencié, précédée de la
mention, « lu et approuvé »

Nom, prénom,
Signature du responsable légal du joueur
mineur, précédée de la mention, « lu et
approuvé »

Nous, dirigeants bénévoles, entraîneurs, éducateurs, cadres de l'AS Union Volley-Ball, comptons sur vous, adultes, parents, enfants, pour que soient appliquées ces règles de base qui régissent la vie sportive dans notre club.

Marie
Présidente de l'AS Union Volley-Ball